

DÉPARTEMENT DE
L'ESSONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT
D'ÉTAMPES

COMMUNE DU MÉRÉVILLOIS

Place de l'Hôtel de Ville – Méréville – 91660 LE MÉRÉVILLOIS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE

Séance du Mardi 7 Mars 2023



L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de Méréville, en séance publique sous la présidence de M. Guy DESMURS, Maire.

Étaient présents : M. Guy DESMURS, Mme Sylvie VASSET, M. Christophe BANASZEWSKI, Mme Danielle BROYARD, M. Gaël CREVEAU, Mme Bénédicte VAUSSARD, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Serge BEAUVALLET, Mme Jacqueline BABILLON, M. Bernard POINTEAU, M. Michel DELATOUCHE, Mme Béatrice DAUBIGNARD, M. Philippe VIETTE, M. Patrick THUILLIER, M. Bernard BORDIN, Mme Nathalie BESSÉ.

Pouvoirs : Mme Marie-Christine MOTCHOULSKY à M. Patrick THUILLIER.

Étaient absents : M. Félix SANCHEZ, Mme Valérie DUSSAUX, Mme Maria RODRIGUES DE FREITAS, M. Olivier BARBEROT, Mme Anne TACONNÉ, M. Baptiste BOUDET.

M. Bernard BORDIN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil est ouverte.

M. Guy DESMURS, Maire, remercie les membres présents et donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal qui est **adopté** à l'unanimité.

Point n° 1 : Modification des tarifs de la Foire au Cresson pour les Forains et les Exposants

Rapporteur : Danielle BROYARD

Mme Danielle BROYARD informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier la grille tarifaire d'occupation du domaine public pour la Foire au Cresson.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/0063 du 19 décembre 2018 relative aux redevances d'occupation du domaine public de la foire au cresson,

Considérant que la commune organise chaque année lors du week-end de Pâques la Foire au cresson en partenariat avec le Comité des fêtes,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs d'occupation du domaine public auxquels seront soumis les exposants,

Considérant que par délibération n° 2023/010 du 7 février 2023, le Conseil municipal avait fixé les redevances d'occupation du domaine public de la Foire au cresson comme suit :

Tarifs d'occupation pour trois jours		
Sous la Halle		
	Stand de 3 m x 3 m maximum avec électricité	
Vins et spiritueux Charcuterie Fromagerie Chocolaterie Confiserie	340,00 €	
Artisans et petits producteurs alimentaires Créateurs Bonbons	120,00 €	
Commerçants mérévillois	100,00 €	
À l'extérieur de la Halle		
	Stand de 3 m x 3 m maximum	Forfait eau et électricité
Exposants professionnels (fenêtres, meubles...)	400,00 €	/
Marchand de boudin	410,00 €	100,00 €
Restauration	550,00 €	100,00 €
Véhicules	550,00 €	/
Artisans et petits producteurs alimentaires Créateurs Commerçants mérévillois	60,00 €	/

Tarifs votés au CM du 07/02/2023

FORAINS SUR ESPLANADE

	Mètre Linaire	Pâques	Rameaux et Pâques
Boutique	Sans objet	20 €	40 €
Manège enfants	10 mètres linéaire	100 €	200 €
Manège	18 mètres linéaire	150 €	250 €
Manège	19 mètres linéaire ou plus	250 €	400 €

Tarifs votés au CM du 07/02/2023

Considérant la forte augmentation des coûts énergétiques,

Il convient de modifier les tarifs des forains votés par délibération n°2023/010 du 7 février 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la grille tarifaire d'occupation du domaine public suivante de la Foire au cresson suivante :

TARIFS FORAINS SUR ESPLANADE

	Mètre Linaire	Pâques	Rameaux et Pâques
Boutique	Sans objet	11 € / mètre linéaire	18 € / mètre linéaire
Manège + Manège enfants	Jusqu'à 18 mètres linéaire	200 €	250 €
Manège	19 mètres linéaire ou plus	400 €	450 €
Electricité – raccordement et consommation esplanade du château	Forfait raccordement électricité et consommation de moins de 16 A (prix unitaire net)	40 €	50 €
	Forfait raccordement électrique et consommation de 16 à 30 (prix unitaire net)	75 €	85 €
	Forfait raccordement électrique et consommation > à 31 A (prix unitaire net)	150 €	160 €

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

Le Maire
Guy DESMURS

